

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Aquinum - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux au programme d'actions 2014 - Convention - Décision - Autorisation**

Madame DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Présentation de l'association Aquinum et de ses axes de travail**

Aquinum, est une association regroupant des professionnels du numérique en Aquitaine, fondée en septembre 2010, dans l'objectif de contribuer par ses actions au développement de la filière numérique en Aquitaine.

Comptant en 2013 environ 200 adhérents directs, l'association fédère et anime une communauté de près de 400 professionnels ou futurs professionnels (comme les étudiants) du numérique : développeurs, rédacteurs, graphistes, consultants, chefs d'entreprise, vidéastes, programmeurs, community manager, formateurs, ergonomes, spécialistes référencement, etc. Ces acteurs sont en majorité girondins, et en particulier établis sur le territoire communautaire.

Menée par une vingtaine d'administrateurs bénévoles, l'association mène diverses actions visant à animer l'écosystème numérique local, dont notamment les suivantes :

- animation de l'espace de co-working bordelais, le « Node », depuis septembre 2012, qui a reçu à ce jour près de 140 co-workers, et qui fait partie du réseau national des Cantines
- contribution à l'organisation annuelle du TEDx Bordeaux depuis 2011 ;
- organisation de nombreuses rencontres, conférences et ateliers thématiques autour du numérique (travail collaboratif, technologies spécifiques – WordPress, Android, Drupal...).

L'association s'investit dans les projets locaux visant à développer la filière numérique : participation à l'Alliance numérique, espace de dialogue et d'échange entre les différentes associations de professionnels du numérique (ADEISO, Clusir, Bordeaux Games, ...), participation aux travaux en cours autour de la constitution d'un Pôle Numérique Aquitain, contribution aux travaux menés dans le cadre de la mise en place de la future Cité numérique.

Afin d'assurer le rayonnement de son action et sa matérialisation sur l'ensemble du territoire communautaire et plus largement en Aquitaine, l'association prévoit de mettre en œuvre diverses actions spécifiques : mise en place d'un site Internet, organisation d'animations sur

d'autres lieux de la métropole, mise en place d'un système mobile de diffusion et d'échange de contenu vidéo avec d'autres lieux actifs sur le territoire autour du numérique.

### **Budget prévisionnel 2014 de l'association**

Le budget total de l'association pour 2014 est de 78 000 € et est financé d'une part par les cotisations de ses membres (à hauteur de 16 000 Euros), d'autre part par des financements institutionnels : Mairie de Bordeaux à hauteur de 21 000 Euros, pour la prise en charge du loyer de la Salle de la Renaissance qui accueille le Node, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux à hauteur de 3000 Euros.

La Communauté urbaine est sollicitée pour une subvention de 20 000€ dans le cadre de son programme d'action 2014 de l'association hors les murs du Node.

A ce jour, la Communauté urbaine n'a jamais financé l'association Aquinum. A titre d'information, et dans le cadre du contrat de co-développements avec la Ville de Bordeaux, la Cub a participé aux travaux d'aménagement de la Salle de la Renaissance qui accueille aujourd'hui le Node, animé et géré par l'association, avec un apport de 48 997,50€ (Délibération du Conseil n°2012/0762 du 26 octobre 2012).

Au regard des actions envisagées sur 2014 et de l'implication de cet acteur dans l'animation et le développement de la filière numérique locale, qui par leur ciblage sur les petits professionnels vient en complément des actions d'autres associations ou partenaires déjà soutenus par la Cub, il vous est proposé d'accorder à Aquinum une subvention globale de 20 000€ pour un budget prévisionnel de 78 000 €. La relation avec cette association s'inscrira dans le cadre de la Charte de bonne gouvernance de la Cub.

Le tableau suivant présente le budget 2014 global de l'association, incluant donc une proposition de subvention de fonctionnement de la Communauté urbaine à hauteur de 20 000 €.

DEPENSES	MONTANT		RECETTES	MONTANT	
		TTC			TTC
60 – Achats			70 - Ventes de produits finis, prestations de services		
Achats d'études et de prestations de service		2 800	Marchandises		
Achats non stockés de matières et fournitures		4 000	Prestations de services		18 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)			Produits des activités annexes		
Fournitures d'entretien et de petit équipement			74 - Subventions d'exploitation		
Fournitures administratives			État		
Autres fournitures			Région		
61 - Services extérieurs			Département		20 000
Sous-traitance générale			Cub		
Locations mobilières et immobilières		21 000	Autres EPCI		21 000
Entretien et réparation			Commune(s)		
Assurances		850	Organismes sociaux		
Documentation			Fonds européens		
Divers		13 180	CNASEA (emplois aidés)		3 000
62 - Autres services extérieurs			Autres (précisez) : CCI Bordeaux		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		10 450	75 - Autres produits de gestion courante		
Publicité, publications		2 000	Cotisations		16 000
Déplacements, missions et réceptions		2 000	Autres		
Frais postaux et de télécommunication			76 - Produits financiers		
Services bancaires			77 - Produits exceptionnels		
Divers			78 - Reprise sur amortissements et provisions		
63 - Impôts et taxes			79 – Transfert de charges		
Impôts et taxes sur rémunérations					
Autres impôts et taxes					
64 - Charges de personnel					
Rémunérations du personnel		19 000			
Charges sociales		2 570			
Autres charges de personnel					
65 - Autres charges de gestion courante		150			
66 – Charges Financières					
67 - Charges exceptionnelles					
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>78 000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>78 000</b>
86 - Emploi des contributions volontaires en nature*			87 - Contributions volontaires en nature*		
- Secours en nature			- Bénévolat		
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			- Prestations en nature		
- Personnel bénévole			- Dons en nature		
<i>Total des charges</i>		<i>78 000</i>	<i>Total des produits</i>		<i>78 000</i>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Schéma Métropolitain de Développement Economique,  
**VU** le règlement d'intervention à vocation économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention de l'association Aquinum à hauteur de 20.000€ TTC pour un budget à subventionner de 78 000 € TTC nécessaire à la réalisation de son programme d'actions 2014 est pleinement justifié au regard de la politique de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le secteur numérique,

### **DECIDE**

**Article 1** : D'attribuer une subvention de 20 000 Euros à l'association Aquinum pour son programme d'action 2014.

**Article 2** : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention si annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention communautaire.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée selon le code programme 05P139 et le code opération 05P139O002 sur le budget principal de l'exercice 2014, sous réserve du vote du budget primitif 2014 par le Conseil de Communauté de la manière suivante :

- 20 000€ au chapitre 67, compte 6745 Fonction 8162, CRB BE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2014

Mme. BÉATRICE DE FRANÇOIS